

PROJET RABASKA



GESTION DES RISQUES D'HOMICIDE CONJUGAL OU INTRAFAMILIAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



CAHIER DE RÉFÉRENCE - SEPTEMBRE 2017

Document de travail du comité de suivi pour la prévention des homicides conjugaux ou intrafamiliaux (avec ou sans suicide) par la mise en place de cellules de crise, en Abitibi-Témiscamingue

LES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DU PROJET EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Maison d'hébergement en violence conjugale Alternative pour elles

Sûreté du Québec

Service d'aide et de traitement en apprentissage social (SATAS)

Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

Centre d'aide aux victimes d'acte criminel (CAVAC-AT)

Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS-AT)

Cathy Allen

Sophie Alix

François Côté

Chantal Lessard

Marie-Chantal Brassard

Nancy Bouchard

Danielle Lynch

Rédaction : Chantal Lessard, directrice du SATAS

**CE DOCUMENT A ÉTÉ LARGEMENT INSPIRÉ DES DOCUMENTS SUIVANTS RÉALISÉS PAR
LES DEUX ORGANISMES MENTIONNÉS CI-APRÈS. NOUS LES REMERCIONS :**

Alerte Lanaudière

Comité violence conjugale et agression sexuelle de Vaudreuil-Soulanges.

P.H.A.R.E

Prévention des Homicides intrafamiliaux par des Actions Rapides et Engagées, Entente de collaboration dans Vaudreuil-Soulanges, Avril 2013.

Arrimage – Groupe d'intervention rapide (A-Gir) Laval, Cahier de référence

Afin d'alléger la lecture et la rédaction du texte, le masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes, comme le prévoit la grammaire.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction et mise en contexte

La prévention des homicides intrafamiliaux : un enjeu de concertation et de formation	6
Historique du projet	7
Les objectifs et les principes de base du projet	8
Un nom et un logo symbolique	8

Modèle de gestion du risque d’homicide conjugal et/ou familial

Agir rapidement et localement - Schéma	9
Pourquoi une équipe de coordonnateurs régionaux	10
Un outil pour intervenir rapidement : l’article de loi 180	10
Travailler ensemble	10
Un langage commun	11
Les outils d’appréciation du risque	11

Rôles et responsabilités et composition des comités

Mise à jour et évaluation du mode de collaboration

Dépliant Rabaska

Bibliographie

LA PRÉVENTION DES HOMICIDES INTRAFAMILIAUX : ➔ UN ENJEU DE CONCERTATION ET DE FORMATION

Cet extrait est tiré intégralement du document du Comité violence conjugale et agression sexuelle de Vaudreuil-Soulanges.

Chaque nouveau cas d'homicide conjugal soulève l'indignation, particulièrement lorsque le danger était ou aurait dû être connu des services sociaux, judiciaires et policiers. Ainsi, dans son rapport d'enquête publique sur un cas de filicide survenu à Baie-Comeau en 1996, le coroner Jacques Bérubé mettait en lumière « l'inefficacité des structures mises en place pour contrer la violence conjugale ». Le coroner soulignait aussi que l'évènement aurait pu être évité, « si les différents intervenants avaient joué leur rôle et s'étaient concertés ». Dans le cas étudié, de nombreux signes précurseurs annonçaient le double meurtre suivi du suicide de l'agresseur. Ce constat d'échec a mis en évidence les limites des modes d'intervention connus et soulevait plusieurs questions quant à ce qui pourrait être fait pour éviter la répétition de tels homicides. Les recommandations du coroner Bérubé ont motivé le législateur québécois à modifier les lois entourant la confidentialité et le secret professionnel dans les cas où la sécurité des personnes pourrait être compromise.

Par ailleurs, la recension des écrits (Drouin, C., Drolet, J., 2004, et Drouin, C., Lindsay, J., Dubé, M., Trépanier, M. et Blanchette, D., 2012) concernant les homicides intrafamiliaux met l'accent sur certains éléments permettant de mieux cibler les situations comportant un tel risque et ainsi d'optimiser leur prévention. C'est le cas notamment de la violence conjugale qui se retrouve en filigrane dans plusieurs situations d'homicides intrafamiliaux, en particulier l'homicide conjugal et, dans une moindre mesure, le filicide et le familicide. Notons également que plus de la moitié des homicides intrafamiliaux se produisent dans un contexte de séparation conjugale, réelle ou appréhendée, plus particulièrement lorsque l'homme n'accepte pas la rupture définitive du couple. Également, le risque d'homicide intrafamilial augmente lorsque l'homme menace ou tente de se suicider.

En effet, ce sont plus du tiers des homicides intrafamiliaux, plus des deux tiers dans le cas des familicides, qui sont suivis d'un suicide. De plus, la maltraitance et la négligence des enfants seraient associées à certaines situations d'homicides intrafamiliaux, principalement parmi les filicides et les parricides.

Enfin, les recherches effectuées (Dubé, M. et Drouin, C., 2014 et Dawson, M., 2005) à ce jour, nous portent à croire que, dans la majorité des situations, il y a eu une période de planification. Il semble y avoir souvent une progression : les idéations d'un geste homicide surgissent, mûrissent et se cristallisent sous forme d'un plan déterminé, avant le passage à l'acte, le tout dans un processus plus ou moins long au cours duquel l'individu lance parfois des menaces de toutes sortes, incluant des menaces de mort, parfois des menaces de suicide, tantôt s'isole, tantôt adresse une demande d'aide plus ou moins claire, le plus souvent en lien avec la séparation ou des symptômes dépressifs. Cette période offre une fenêtre importante sur le plan des actions à poser pour prévenir le passage à l'acte.

HISTORIQUE DU PROJET

2013	Plan d'action de la Table locale de concertation contre la violence conjugale et des agressions sexuelles de la MRC Abitibi
2014	SATAS s'engage au niveau du plan d'action de la Table de la MRC Abitibi à recenser les modèles disponibles et à leur proposer un projet
2015	<p>Tenue d'une rencontre avec différents partenaires de la MRC de Rouyn-Noranda suite à un évènement à haut risque d'homicide</p> <p>SATAS offre de la formation en région sur l'outil d'appréciation du risque d'homicide conjugal/familial; la réponse des partenaires est grande</p> <p>Collaboration marquée et soutenue des partenaires en VCF¹ lors de situations à risque d'homicide. Tenue informelle de cellules de crise</p> <p>SATAS dépose un projet de financement à Condition féminine Canada pour l'implantation d'un modèle de gestion des risques d'homicide conjugal et/ou familial (suivi ou non d'un suicide)</p> <p>Lettres d'appui et d'engagement de la majorité des partenaires de la région en matière de violence conjugale</p> <p>Financement accordé à SATAS pour un projet sur trois ans</p>
2016	<p>Formation du comité coordonnateur du projet</p> <p>Collaboration avec partenaires à Laval, Lanaudière et Montérégie pour développer notre modèle</p> <p>Ébauche d'un projet</p> <p>Journée de consultation régionale en octobre 2016 avec les partenaires régionaux en VCF</p>
2017	Début du projet pilote dans la MRC Abitibi - formation des répondants institutionnels

¹VCF : violence conjugale et familiale

LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES DE BASE DU PROJET

- Améliorer la collaboration entre différents services en matière de violence conjugale lors d'une situation à risque d'homicide intrafamilial, sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;
- À partir d'un langage commun, intervenir rapidement;
- Rassembler les ressources et créer un filet de sécurité autour des personnes (hommes, femmes et enfants) vivant une situation à haut risque d'homicide intrafamilial;
- Assouplir certaines procédures;
- Mobiliser les partenaires régionaux et locaux afin d'intervenir efficacement sur le terrain.

Tous les organismes membres du comité coordonnateur sont directement concernés par ce mode de gestion de crise. Les organismes de la région qui se sentent interpellés par le projet peuvent aussi se joindre à l'application du modèle en désignant des répondants institutionnels.



UN NOM ET UN LOGO SYMBOLIQUE



Rabaska est le nom désigné du projet de gestion des risques d'homicide conjugal ou intrafamilial propre à l'Abitibi-Témiscamingue. Le logo est une composition figurée servant à identifier visuellement et de façon immédiate le projet.

Il est composé des symboles suivants :

- Un rabaska, grand canot d'écorce algonquin, marquant un lien symbolique entre le projet et son territoire d'implantation
- Une embarcation divisée en cinq sections évoquant les cinq secteurs de l'Abitibi-Témiscamingue unis dans le projet
- Un rabaska, symbole de la rapidité et l'efficacité, rappelant l'importance d'agir rapidement et efficacement pour sauver des vies
- Des pagaies laissant sous-entendre la présence d'un équipage soit les organismes et les individus qui unissent leur force dans l'exécution des actions à accomplir
- Des pagaies positionnées dans un mouvement de propulsion vers l'avant et parfaitement synchronisées évoquant l'importance d'agir ensemble et en synergie afin d'assurer le succès de la démarche
- La couleur rouge rappelant l'urgence d'agir

1 IDENTIFICATION D'UNE SITUATION À RISQUE D'HOMICIDE CONJUGAL OU INTRAFAMILIAL

- Situation inquiétante pour un intervenant (situation à haut risque; menace à la vie) et la portée de la situation dépasse le mandat de l'intervenant.

2 GESTION DU RISQUE PAR L'ORGANISATION

L'intervenant se réfère à son répondant institutionnel pour une analyse plus poussée de la situation (outil d'appréciation du risque).

Ensemble, ils déterminent le niveau de risque de la situation et évaluent la nécessité de consulter un des coordonnateurs régionaux.

L'intervenant identifie les services déjà offerts aux personnes impliquées dans la situation ainsi que les services qui pourraient être offerts en vue de favoriser la concertation avec les partenaires.

Le répondant institutionnel : Doit faire une première évaluation du risque, peut décider de gérer le risque à son niveau, communique avec un des coordonnateurs régionaux pour valider son évaluation, participe activement au processus lors de l'enclenchement d'une cellule de crise.

3

APPEL AUX COORDONNATEURS RÉGIONAUX

C'est le répondant institutionnel qui prend contact avec l'un des coordonnateurs régionaux. L'évaluation est effectuée par téléphone, sans renseignement nominatif. Les autres coordonnateurs régionaux peuvent être joints. Si la situation survient à l'extérieur des heures de bureau, les intervenants et répondants doivent s'assurer de la sécurité des personnes.

Situation à risque élevé ne nécessitant pas de cellule de crise (pas risque imminent)



4 PLAN D'INTERVENTION CONCERTÉ

- Discussion non nominative et gestion concertée du risque d'homicide;
- À ce niveau de risque, on peut lever la confidentialité en faisant signer une autorisation de divulgation de renseignements;
- Partage d'expertise en violence conjugale, évaluation et orientation de l'intervention, pistes de solutions;
- Attention, la situation à risque élevé peut devenir un danger imminent. On doit faire un suivi serré et demeurer vigilant.

Risque imminent



4 CELLULE DE CRISE

- Échanges entre les coordonnateurs (si possible);
- Évaluation et appel des partenaires risquant d'être impliqués dans la situation de danger imminent;
- Convocation de la cellule de crise dans les 24 à 48 heures (il est proposé de tenir cette rencontre dans l'organisme qui est le plus près de la situation ou par téléphone);
- La cellule de crise peut être en action même si la personne est détenue, de façon à prévoir sa sortie;
- Partage de renseignements nécessaires pour prévenir l'homicide ou les blessures graves (application de la loi 180);
- Plan d'intervention d'urgence, mise en œuvre et arrimage des services;
- Possibilité de solliciter d'autres partenaires;
- Canevas de rencontre : c'est l'un des coordonnateurs qui anime la cellule de crise. On nomme aussi une personne à la prise de notes. Il est possible qu'une deuxième rencontre soit nécessaire.

POURQUOI UNE ÉQUIPE DE COORDONNATEURS RÉGIONAUX



L'Abitibi-Témiscamingue, bien qu'ayant une très grande superficie, n'a pas la démographie suffisante pour nommer des coordonnateurs dans chacune des MRC. Les coordonnateurs régionaux doivent développer une expertise dans l'analyse des situations et dans l'évaluation du risque d'homicide. De plus, la centralisation des appels aux coordonnateurs régionaux permettra une meilleure collecte de données et le développement de stratégies d'intervention diversifiées de par le nombre plus élevé de cas référés.

Nous estimons que la région sera mieux servie par la centralisation des appels aux coordonnateurs régionaux pour les motifs énumérés plus haut.

UN OUTIL POUR INTERVENIR RAPIDEMENT : LA LOI 180



L'adoption du projet de loi 180, en 2001, a permis à divers professionnels, notamment ceux régis par le Code des professions du Québec (Gouvernement du Québec, 2003), de lever la confidentialité ou le secret professionnel pour préserver la vie des personnes avec l'ajout de l'article 60.4 :

« Le professionnel peut en outre communiquer un renseignement protégé par le secret professionnel, en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide, lorsqu'il a un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiables. Toutefois, le professionnel ne peut alors communiquer ce renseignement qu'à la ou aux personnes exposées à ce danger, à leur représentant ou aux personnes susceptibles de leur porter secours. Le professionnel ne peut communiquer que les renseignements nécessaires aux fins poursuivies par la communication. »

TRAVAILLER ENSEMBLE



Travailler ensemble c'est travailler vers UN objectif commun : protéger des personnes. Chaque intervenant autour de la table dans une cellule de crise (ou plan d'intervention concerté) doit avoir à cœur la sécurité de :

- Victimes potentielles
- Agresseur potentiel

Les cellules de crise ne sont pas un lieu pour débattre des idéologies ou définitions de la violence conjugale. La violence à l'intérieur d'un couple est un des facteurs pour apprécier le risque d'homicide. Il faut voir le grand portrait.

Les partenaires doivent aussi respecter les limites personnelles des autres membres de la cellule dans leur capacité à tolérer le risque. À cet effet, la **gestion** de la cellule est faite par les coordonnateurs régionaux, à partir d'une grille d'évaluation (langage commun) validée, afin d'aider et de soutenir les membres de la cellule à prendre les bonnes décisions en temps opportun.

Pour ce faire, les partenaires dans une cellule doivent adopter une attitude positive, l'une des conditions de réussite énoncées dans les travaux du *Comité pour l'élaboration d'un guide d'implantation pour une pratique concertée en violence conjugale et maltraitance* :

« L'attitude positive qu'ont les autres intervenants facilite grandement le déroulement des rencontres. Cette attitude positive est démontrée à travers les échanges, le soutien que les intervenants s'apportent mutuellement et leur implication dans le processus de concertation. En général, les intervenants ont apprécié l'ouverture de leurs collègues aux échanges, leur écoute, le respect dont ils ont fait preuve, leur esprit de collaboration, leur enthousiasme ainsi que leur professionnalisme. En outre, ils ont aimé que leur propre expertise soit reconnue et respectée des autres, que leurs collègues leur fassent confiance (...) »

UN LANGAGE COMMUN



Lorsque nous sommes confrontés à un risque d'homicide, le temps est compté et la coordination des services est essentielle pour sauver des vies. Ainsi, il est primordial que les partenaires parlent le même langage et s'entendent d'emblée sur la nature du risque et sur les étapes à suivre. Ainsi, suite à l'expérience de Laval notamment et des événements connus sur notre territoire, **l'outil d'appréciation du risque d'homicide conjugal et/ou familial est devenu le langage commun de Rabaska.**

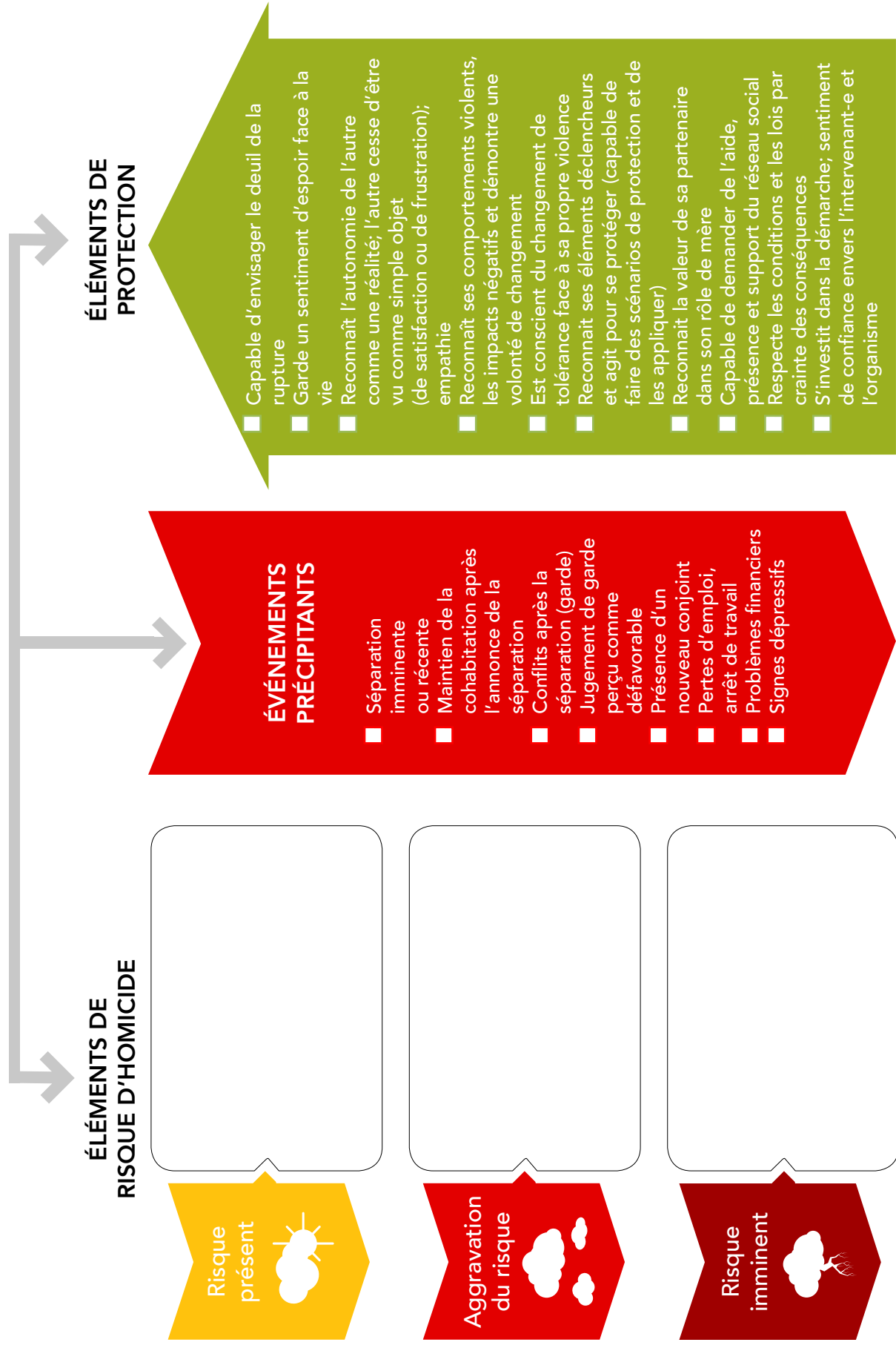
Cet outil est validé et déjà plusieurs partenaires de la région y ont été formés. Il s'agit d'un outil simple et concret, qui peut être utilisé par multiples partenaires peu importe leur mandat et/ou clientèle. Cet outil permet également de baliser nos interventions, notamment en matière de confidentialité.

LES OUTILS D'APPRÉCIATION DU RISQUE



- 1 Appréciation du risque d'homicide conjugal
- 2 Les éléments de risque
- 3 Stratégies d'intervention en matière de prévention de l'homicide conjugal

1 APPRÉCIATION DU RISQUE D'HOMICIDE CONJUGAL



2 APPRÉCIATION DU RISQUE D'HOMICIDE CONJUGAL LES ÉLÉMENTS DE RISQUE

Risque présent



- Idées suicidaires
- Changement dans les comportements
- Surcontrôle des émotions
- Habitude de violence en réponse aux conflits
- Ressentiment
- Antécédents de violence conjugale envers des partenaires précédentes
- Antécédents de violence à l'extérieur de la famille
- Comportements impulsifs ou imprévisibles; rage continue
- Absence d'empathie et de compassion

Aggravation du risque



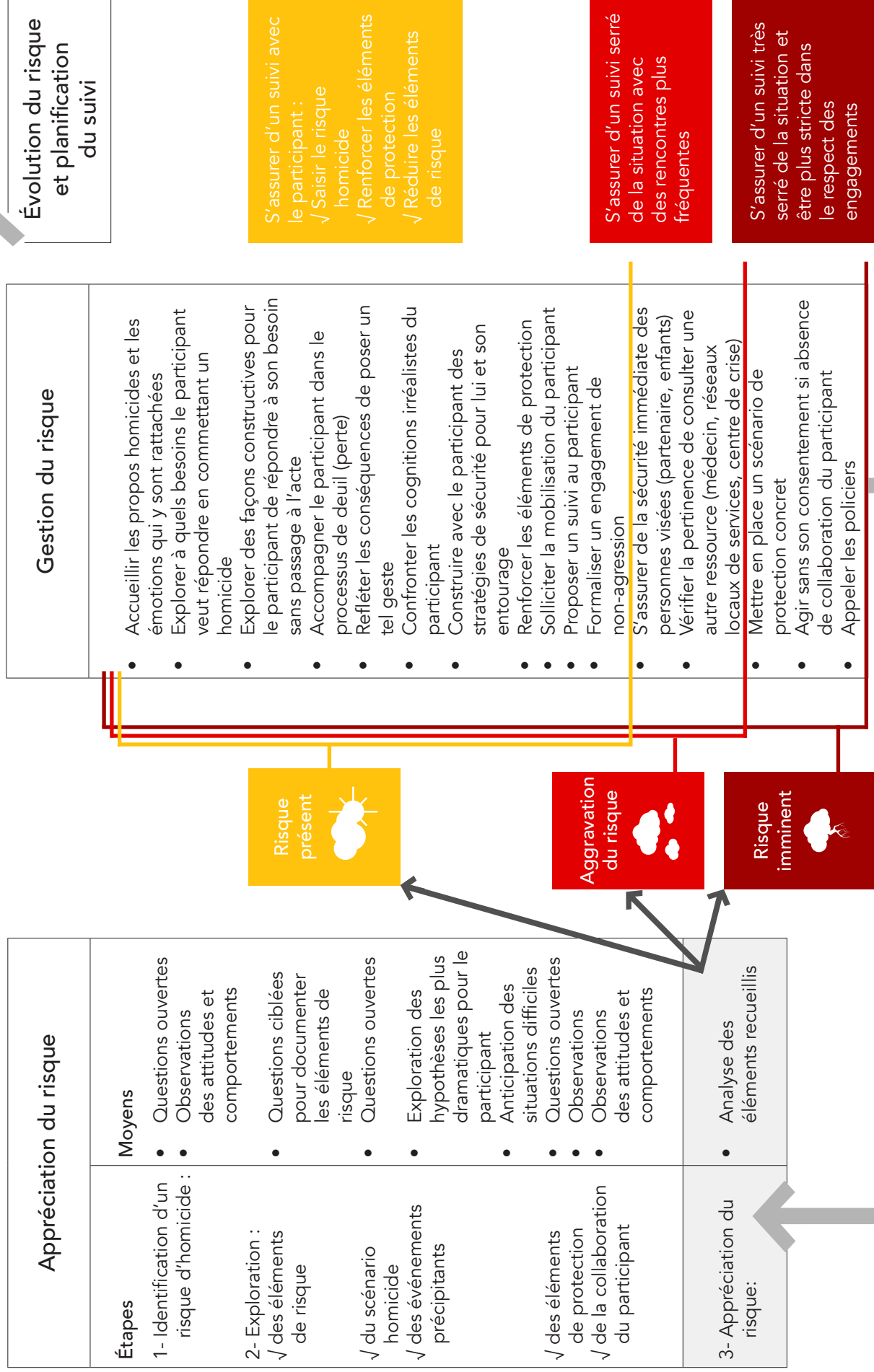
- N'accepte pas la séparation
- N'accepte pas la présence d'un nouveau conjoint
- Fantasme d'homicide conjugal et/ou familial
- Manifestation de jalousie obsessionnelle
- Anxiété d'abandon (difficile à gérer)
- Sentiment de perte, d'échec
- Ruminations de vengeance
- Sensibilité à la partenaire anéantie / objectivation de la partenaire
- Changement marqué dans le niveau de responsabilisation face à ses comportements (déresponsabilisation)
- Perception que la partenaire détruit la famille
- Contrôle des comportements et fréquentations de la partenaire
- Présence de violence envers les enfants
- Comportements ou propos méprisants à l'égard de la partenaire (cruel) et absence de remords
- Augmentation de la fréquence et de la sévérité de la violence conjugale au cours du dernier mois (violence physique et violence sexuelle)
- Cruauté envers les animaux domestiques
- Verbalisation des intentions suicidaires (tentatives de suicide dans le passé)
- Harcèlement, surveillance
- Non-respect des conditions de remise en liberté
- Introduction par effraction chez la partenaire
- Séquestration
- Élaboration d'un scénario homicide (planification)
- Menaces de mort au cours du dernier mois
- Menaces d'enlèvement des enfants
- Menaces armées
- Présence d'arme (ou du moyen prévu)
- Abandon de la démarche d'aide

Risque imminent







- Perte d'espoir d'une reprise de la relation
- Intentions claires de causer des blessures sévères
- Tentative d'étranglement ou utilisation d'une arme
- Verbalisation des intentions homicides
- Scénario homicide complet

3 STRATÉGIES D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE L'HOMICIDE CONJUGAL



RÔLES ET RESPONSABILITÉS

 <p>Comité de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise la prévention des homicides intrafamiliaux; • Assure la formation continue et le maintien des compétences des organisations en matière de prévention et de l'évaluation des situations à haut risque d'homicides intrafamiliaux; • Maintient les liens et les réflexes de concertation et de collaboration en cas de situation de crise; • Voit à la tenue de deux rencontres par année; • Organise les rencontres bisannuelles du projet.
 <p>Coordonnateurs régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Répondent aux appels des répondants institutionnels en cas de crise durant les jours et heures ouvrables; • Détiennent la liste de l'ensemble des répondants institutionnels faisant partie du projet; • Ont la responsabilité d'évaluer si la situation nécessite un plan d'intervention concerté (intervention non nominative) ou le déclenchement d'une cellule de crise; • Détiennent les documents concernant le projet.
 <p>Répondant institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilise son milieu à l'existence du projet; • Est formé à « l'appréciation du risque homicide conjugal/familial »; • Détient des pouvoirs particuliers puisqu'il est dans un processus de prise de décisions et d'actions rapides : <ul style="list-style-type: none"> - a un pouvoir décisionnel dans son organisation; - a la compétence nécessaire pour se prévaloir de la loi 180; - est capable d'identifier et de communiquer avec le professionnel qui est intervenu auprès de la personne qui vit une situation de violence conjugale; - ouvre l'accès aux services de l'établissement auquel il est rattaché. • Il peut : <ul style="list-style-type: none"> - être interpellé à l'interne pour évaluer et analyser une situation à haut risque; - être interpellé par les coordonnateurs régionaux pour faire partie d'une cellule de crise.
 <p>Cellule de crise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Traite les situations à haut risque d'homicide intrafamilial, accompagné ou non d'un suicide, dans un contexte de violence conjugale; • Se réunit rapidement lors du déclenchement de la cellule de crise; • Partage les renseignements nécessaires (application de la loi 180); • Tente de sécuriser et protège les personnes concernées; • Voit à mettre en œuvre et arrime les services nécessaires.

COMPOSITION DES COMITÉS

 <p>Comité de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les coordonnateurs régionaux; • Partenaires dont la mission ou la raison d'être est liée de près à la problématique de violence conjugale
 <p>Coordonnateurs régionaux</p>	<p>Mandat de 2 ans (renouvelable)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre d'aide pour hommes de l'Abitibi-Témiscamingue (SATAS); • Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC); • Sûreté du Québec; • Maison d'aide et d'hébergement en violence conjugale.
 <p>Répondant institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une personne par organisation et une relève en cas d'absence (2 personnes ou plus selon l'ampleur de l'organisation); • Tout autre partenaire pertinent peut nommer des répondants institutionnels.
 <p>Cellule de crise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les partenaires susceptibles d'être intervenus auprès de la personne ou des personnes (homme, femme ou enfant) impliquées dans la situation à haut risque d'homicide intrafamilial. <p>Les partenaires sont réunis en fonction du territoire où la situation survient.</p>

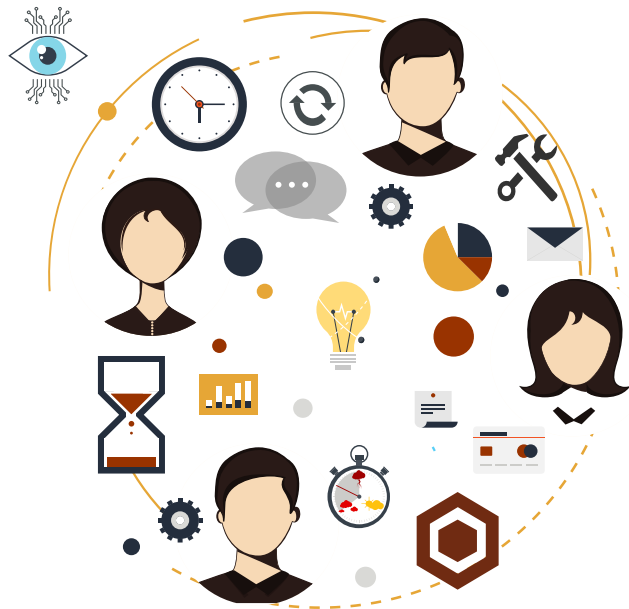
MISE À JOUR ET ÉVALUATION DU MODE DE COLLABORATION

MODIFICATION

Toute modification au mode de collaboration du projet devra faire l'objet d'une discussion au Comité de suivi et auprès des coordonnateurs régionaux et recevoir l'accord de l'ensemble des partenaires.

RENOUVELLEMENT

En 2018, les membres du Comité de suivi verront à une révision de l'entente de collaboration, si nécessaire.



PROJET RABASKA



GESTION DES RISQUES D'HOMICIDE CONJUGAL OU INTRAFAMILIAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

COMMENT ÉVALUER LE RISQUE? QUAND FAIRE APPEL AU PROJET?

SÛRETÉ DU QUÉBEC :

SATAS :

CAVAC :

MAISON D'HÉBERGEMENT :

COMMENT ET QUAND

UTILISER LES COORDONNATEURS RÉGIONAUX POUR LA GESTION D'UN RISQUE D'HOMICIDE CONJUGAL OU INTRAFAMILIAL

CONTACT AVEC UNE PERSONNE VICTIME, UNE PERSONNE AYANT DES COMPORTEMENTS VIOLENTS OU DES ENFANTS EXPOSÉS

Situation à haut risque d'homicide conjugal
ou intrafamilial, menace à la vie :
Se référer à son répondant institutionnel

1



RÉPONDANT INSTITUTIONNEL DANS L'ORGANISATION



Évaluation de la situation par le répondant
institutionnel et l'intervenant qui vit la situation

Selon l'évaluation

- Gestion interne du risque
- Le répondant appelle un coordonnateur
régional

2



COORDONNATEURS RÉGIONAUX (SATAS, SQ, CAVAC, Maison d'hébergement)



Discussion non nominative et évaluation du
risque d'homicide conjugal ou intrafamilial

Selon l'évaluation

- Élaboration d'un plan d'intervention
concerté
(situation à risque élevé)
- Déclenchement d'une cellule de crise
(risque imminent)

3



CELLULE DE CRISE



Convocation des répondants
institutionnels concernés, en 24 à 48 heures
ouvrables, par les coordonnateurs régionaux
Partage des renseignements nécessaires
pour prévenir l'homicide et/ou des blessures
graves (loi 180)

4

Ce projet est financé dans le cadre du Programme de promotion de la femme de



Condition féminine
Canada

Status of Women
Canada

BIBLIOGRAPHIE

CRI-VIFF, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, Guide d'implantation pour une pratique concertée en matière de violence conjugale et de maltraitance (2014).

Drouin, C., et al. Intervenir auprès des hommes pour prévenir l'homicide conjugal (2011)

Dawson, M. (2005). Intimate femicide followed by suicide : Examining the role of premeditation. *Suicide and Life – Threatening Behavior*, 35(1), 76-90.

Drouin, C., Lindsay, J., Dubé, M., Trépanier, M. et Blanchette, D. (2012). Intervenir auprès des hommes pour prévenir l'homicide conjugal. Montréal et Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence fait aux femmes.

Drouin, C., Drolet, J. (2004). Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe : Guide d'intervention. Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec.

Dubé, M. et Drouin, C. (2014). Démystifier le rôle de la planification dans l'homicide conjugal.

Dans M. Rinfret-Raynor, É., Lesieux, M.-M., Cousineau, S., Gauthier et E., Harper (Dir.). Violence envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation. Montréal : Presses de l'Université du Québec, pp. 135-147.

Raynor, É., Lesieux, M.-M., Cousineau, S., Gauthier et E., Harper (Dir.). Violence envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation. Montréal : Presses de l'Université du Québec, pp. 135-147.

Rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux, ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, novembre 2012.

Médiagraphie (outils)

CRI-VIFF, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, http://www.criviff.qc.ca/cms/liste_publications2.php?id=21&lang=fr

PROJET
RABASKA



GESTION DES RISQUES D'HOMICIDE
CONJUGAL OU INTRAFAMILIAL
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Ce projet est financé dans le cadre du Programme de promotion de la femme de



Condition féminine **Status of Women**
Canada **Canada**